



Refus de delivrer le statut de salarié

Par **mosso**, le **23/03/2011** à **21:59**

Bonjour,

je m'adresse a vous en espérant obtenir une aide.

je suis en France depuis 2004, je suis entrée en France en tant qu'etudiant, entre 2004 et 2006 j'avais la carte de séjour étudiant étant obligé d'arreter les études pour des raisons financieres je suis résté sans papiers.

j'ai fais quelques demarches entre temps qui n'ont aboutis a rien.

sachant qu'entre temps j'ai toujours travaillé et la plupart du temps en étant déclaré. la dernière et sérieuse demarche j'ai fait en septembre 2010.

un patron d'une boite de securité a fait les demarches necessaires pour m'embaucher en cas de regularisation, j'ai deposer le deossier a la prefecture de police de Paris, qui ensuite est parti a la direction departementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle service main d'oeuvre etrangere.

ou on m'a dis que mon dossier est complet il manquait juste la carte professionnelle pour exercer la prosfession d'agent de securité, sauf que comme je n'ai toujours pas les papier la prefecture ne peut me la delivrer. Donc je me fais balader de la prefecture a la DDTEFP, qui finalement envoie en un avis defavorable a la prefecture.

Donc je sais plus quoi faire!

merci de vos réponses.